



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 17 Mai 2017 à 18 h 30

Réf. SP.IG - 288.2017

L'An Deux Mille Dix Sept, le mercredi Dix Sept Mai à 18 h 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de M. Kotte ECENARRO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ECENARRO (Maire) – Mme KEHRIG-COTTENÇON, Mme BUTORI, M. IRAZUSTA, M. ELIZALDE, Mme CAZALIS, Mme POLA-LAKE, M. ARRUABARRENA (Adjoints) – Mme LEGARDINIER, Mme CAMACHO-SATHICQ, M. DAUBAS, Mme ANSAULT-LECUONA, M. DURANDEAU, M. GIANANTI, M. DIAS, Mme MOUNIOS-ADURRIAGA, M. BOURROUILH-PAREGE, Mme HARAMBOURE, Mme CAUBET-LECUONA, M. FRUCHART, Mme VARELA, Mme CEZA, M. TENA, M. BERRA, Mme DUHART-ETCHENASIA, M. POUYFAUCON, Mme ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. TRANCHE qui donne procuration à Monsieur le Maire, Mme VESGA-SORONDO qui donne procuration à Mme KEHRIG-COTTENÇON, M. CAMBLONG qui donne procuration à M. ELIZALDE, Mme IRASSART-ESTOMBA qui donne procuration à Mme ZUBIETA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christelle CAZALIS

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2017

M. le Maire fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2017 par Mme CAZALIS, désignée en qualité de secrétaire de séance. Ce document est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité -

II - DÉLIBÉRATIONS

SUR RAPPORTS DE M. Kotte ECENARRO, Maire

054.2017 - DÉCISION DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

027.2017	Autoport - Centre d'accueil - Bureau n° 3 - Convention d'occupation - Association « Vivre ensemble » - Elgar Bizi »	/
028.2017	Transformation du logement de fonction du Fronton Daniel UGARTE en local associatif - Mission de coordination SPS - Marché passé avec la Société ELYFEC SPS	690,00 € HT
029.2017	Ancien bâtiment « les Halles » - Projet de réhabilitation - Mission de coordination SPS - Marché passé avec la Société VIGEIS 64	2 948,75 € HT
030.2017	Ancien bâtiment « les Halles » projet de réhabilitation - Mission de contrôle technique - Marché passé avec la Société SOCOTEC	11 950,00 € HT
031.2017	Gendarmerie Nationale - Remplacement des chaudières - Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la Société EIFFAGE ENERGIE THERMIE SUD OUEST	14 399,76 € HT

- Renoncations à l'exercice du droit de préemption de la commune sur 17 mutations foncières pour un montant global de 3 763 000,00 €.

**MARCHES PASSES SUR DÉLÉGATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT
(Fournitures et Services < à 209 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)**

IDENTIFICATION	DÉSIGNATION DU LOT CONCERNÉ	TITULAIRE	MONTANT € H.T.	DATE NOTIFICATION
Transformation du logement de fonction du Fronton Daniel UGARTE en local associatif : Mission SPS	LOT UNIQUE	ELYFEC SPS	690,00	14/04/2017
Ancien bâtiment « Les Halles » - Projet de réhabilitation : Mission SPS	LOT UNIQUE	VIGEIS 64	2 948,75	25/04/2017
Ancien bâtiment « Les Halles » - Projet de réhabilitation : Contrôle Technique	LOT UNIQUE	SOCOTEC	11 950,00	25/04/2017
Gendarmerie Nationale : Remplacement des chaudières	LOT UNIQUE	EIFFAGE ENERGIE THERMIE SUD OUEST	14 399,76	25/04/2017

Le conseil municipal prend acte de la situation. Pas de vote.

055.2017 - CONCESSION PÊCHE - APPONTEMENT - INTERVENTION DE LA SLIH

La SEM SLIH est autorisée à gérer les pontons situés quai de la Floride dans les limites du port de pêche.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORTS DE M. Richard IRAZUSTA

056.2017 - CRÉATION D'EMPLOI TEMPORAIRE - SERVICE STATIONNEMENT - SAISON 2017

Un emploi d'agent saisonnier supplémentaire à temps complet est créé pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2017, affecté au contrôle du stationnement payant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

057.2017 - RÈGLEMENTATION DU TEMPS PARTIEL

L'assemblée approuve le projet de règlement du temps partiel fixant les modalités d'exercice (catégories d'agents bénéficiaires, quotités de temps partiel applicables, durée de l'autorisation, délais de présentation des demandes de temps partiel et conditions de réintégration) qui prendra effet le 1^{er} juin 2017.

M. IRAZUSTA précise que la délibération note que le temps partiel est calculé sur la base de 35 h, c'est-à-dire que l'organisation, pour les personnes qui prendront un temps partiel, ne prévoit pas de RTT. Il s'agit d'un temps partiel sur la base de 35 h, sans addition de temps qui permettrait de récupérer en RTT. Il n'y aura donc pas de décimales ; c'est une simplification qui a été approuvée par les organisations représentatives au Comité Technique.

M. BERRA : savez-vous quel est l'effectif concerné ?

M. IRAZUSTA : c'est très variable. Pour les personnes qui ont un temps partiel en cours, cela ne change pas le système ; c'est pour les demandes de renouvellement. Je n'ai pas de chiffres en tête.

M. BERRA : l'application paraît un peu compliquée, c'est une usine à gaz.

M. IRAZUSTA : le problème est que quand il s'agit d'un temps partiel de droit, usine à gaz ou pas, c'est de droit. Quand la demande peut être accordée, si les obligations de service le permettent, on essaie de l'accorder avec une certaine règle d'équité. La plupart de celles qui sont accordées sont accordées de droit.

M. POUYFAUCON : pour précision, le Comité Technique a accepté, mais nous rappelons quand même que la CGT a voté contre par rapport aux RTT.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

058.2017 - RECRUTEMENT DE VACATAIRES - RÉGIE DES FÊTES

Il est décidé de recruter des vacataires dans le cadre de la Régie des Fêtes pour la conduite de char pour le carnaval ou la Fête Basque et assurer le service de bar ou de restauration pour la Fête Basque.

M. BERRA : vous dites que ces recrutements sont prévus au budget de l'exercice. Normalement, la Régie des Fêtes fonctionne avec la subvention de 270 000 €, donc c'est prévu ou il va y avoir des rajouts ?

M. LE MAIRE : non, c'est inclus.

M. BERRA : déjà l'an passé, c'était comme ça ?

M. IRAZUSTA : effectivement, c'est une écriture. C'est une reconnaissance de vacations.

M. BERRA : on cadre un peu le sujet ?

M. IRAZUSTA : oui, et cela ne change rien sur les montants, les heures, etc...

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

059.2017 - CRÉATION DES INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Il est décidé, dans le cadre de la Régie des Fêtes, d'indemniser les agents titulaires de catégorie C ou B, exerçant leurs fonctions à temps complet, amenés à effectuer des heures supplémentaires en raison des nécessités de service, dans la limite de 25 heures par mois et par agent. Seront concernés les fonctionnaires exerçant les missions de montage/démontage de podiums, les agents chargés de la mise en place des systèmes électriques et les conducteurs de chars.

M. IRAZUSTA : je précise là aussi que ce sont des écritures et que ce ne sont ni davantage ou moins d'heures, mais les inclure dans le cadre des IHTS.

M. POUYFAUCON : pour résumer, je vois qu'au lieu d'avoir des récupérations, les agents que tu as cités pourront être rémunérés. Les agents de nettoyage par exemple, qui font le nettoyage après la Fête Basque, Chipirons, tu me diras que c'est pendant leurs horaires de travail, mais on pourrait noter qu'ils ont une charge de travail beaucoup plus importante que d'habitude. Imaginons qu'ils aient à faire des heures supplémentaires au niveau de ce nettoyage, est-ce que eux aussi pourront être rémunérés sur ces heures supplémentaires ou ce sera de la récupération comme d'habitude ?

M. IRAZUSTA : je le redis, cela ne fait pas plus de rémunération ou moins de récupérations. C'est exactement le même système qu'avant. Il y avait des possibilités de récupération et des possibilités d'être indemnisé, sauf que ce n'est pas sous la forme de primes mais sous la forme du cadre budgétaire des indemnités salariales, des indemnités pour horaires de travail supplémentaire.

M. POUYFAUCON : d'accord. Moi, je trouverais logique aussi que ceux qui travaillent dans les autres corps de métiers et qui ont une charge de travail puissent aussi demander à être rémunérés au lieu de récupérer. A réfléchir.

M. IRAZUSTA : c'est tout réfléchi. Ceux qui font des heures supplémentaires, soit elles sont payées, soit elles sont récupérées. Sauf que, pour certaines catégories, cela n'était pas présenté sous la bonne forme.

M. POUYFAUCON : mais ils n'ont pas forcément le choix ; normalement, c'est de la récupération pour les agents qui font des heures supplémentaires ?

M. IRAZUSTA : il y a des possibilités de récupération et il y a des possibilités d'indemnisation. Encore faut-il que l'indemnisation apparaisse sur la ligne dans laquelle elle doit apparaître. Là c'est une correction. Pour ceux qui ne sont pas concernés par cette indemnité, c'est parce qu'ils ne sont pas rémunérés lorsqu'ils font des heures supplémentaires mais récupèrent.

M. POUYFAUCON : je regarderai.

Mme DUHART ETCHENAUSIA : simplement, cela reste dans le budget principal ? Ce n'est pas répercuté sur le budget de la régie ?

M. LE MAIRE : oui, mais c'est pris en charge par le budget principal.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

060.2017 - SAISON TOURISTIQUE 2017 - CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES

Comme chaque année, il convient de créer des emplois temporaires pour la saison 2017 afin de renforcer les différents services (Domaine d'Abbadia, espaces verts, tennis Ondarraitz, propreté urbaine, désherbage, nettoyage de la plage, Handiplage, chalets de nécessité, médiathèque municipale et Mendi Zolan).

M. IRAZUSTA : je précise que si on compte en mois de travail par rapport à l'organisation de l'année dernière, notamment suite aux changements pour le service des déchets et pour le désherbage, on recrute 70 mois de travail saisonnier contre 69 l'année dernière.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

061.2017 - TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS 2017 - N° 2

Il vous est décidé de créer :

- Filière Police :
 - 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet à compter du 3 juillet 2017 afin de renforcer le Service de la Police Municipale.
- Filière Administrative :
 - 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2017.

Mme DUHART ETCHENOUSIA : concernant les deux filières, s'agit-il de créations de poste ? A priori, celui de la filière Police est une création de poste, ce n'est pas une promotion.

M. LE MAIRE : effectivement, c'est une création de poste.

M. IRAZUSTA : pour la filière administrative, c'est un tuilage qui prépare un départ. Un poste sera donc supprimé dans quelques mois pour revenir au même niveau.

M. LE MAIRE : le policier municipal qui avait été recruté de votre temps est en longue maladie. Nous avons formé David DUVAL qui est devenu policier municipal après avoir passé 6 ou 7 mois en formation. Pour en venir aux 2 policiers municipaux que nous souhaitons, nous recrutons donc à présent une policière qui arrive de Grenoble, et qui est brigadier-chef.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORT DE M. Iker ELIZALDE

062.2017 - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - CONVENTIONNEMENT DE LA VILLE D'HENDAYE AVEC LE COMITE DE BASSIN D'EMPLOI DU SEIGNANX ET LA COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI INTERSTICES

En vue de la création de son centre d'appui économique et social, la ville d'Hendaye intégrera les espaces de concertation du Pôle Territorial de Coopération Economique Sud Aquitain, en s'appuyant sur les volets dédiés à la création d'activités et sur la dynamique d'incubation territoriale. La commune souhaite participer et soutenir financièrement la fonction d'incubateur ESS et bénéficier de son expertise par le versement d'une subvention de 10 000 € annuels sur les années 2017, 2018 et 2019.

Par ailleurs, la Commune souhaite favoriser l'implantation de la CAE INTERSTICES pour l'accompagnement à la création d'activités et au test des projets en situation réelle. En contrepartie, elle versera une subvention annuelle de 10 000 € sur les exercices 2017, 2018 et 2019.

Deux conventions de coopération seront donc conclues, précisant les engagements réciproques et les objectifs des partenaires.

M. DESTRUHAUT : évidemment, nous allons voter pour. C'est vrai qu'il s'agit d'un projet en gestation depuis 3 ans. On a eu des réunions ensemble ; à la dernière je n'étais pas présent mais à la précédente, nous avons beaucoup discuté.

Effectivement, dans cette convention, notamment avec le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx, qui est présidé par le Maire de Tarnos, au départ ce Comité de Bassin a été créé en 2004 je crois, de mémoire, et il était là pour booster l'activité économique sur le bassin du Seignanx et notamment mettre à profit le pôle aéronautique qu'ils avaient sur place. Ensuite, le Maire de Tarnos et les villes autour ont décidé de donner une dimension d'insertion à ce Comité du Bassin d'Emploi et ont créé une chose qui est bien, c'est le restaurant interentreprises EOLE, nous en avons parlé lors de la réunion.

Ce restaurant est là pour servir des repas aux entreprises et aussi au CCAS pour le portage aux personnes âgées, ainsi qu'aux écoles. Il a démarré très petit ; ils sont aujourd'hui 59 personnes. La question est la suivante : on sait ici que le LEP ne sert plus de repas aujourd'hui. Ma question est que nous avons un beau projet avec l'EHPAD où des cuisines ne sont pas utilisées. Pourquoi nous, justement dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire, en s'appuyant sur le CBE, sur son expérience, pourquoi ne pas créer et développer un projet similaire sur Hendaye. De cette façon, on pourrait en plus mettre à profit des circuits courts, s'approvisionner en produits locaux. En fait, c'est un projet qui donnerait un cœur à l'Economie Sociale et Solidaire. Je pense que ce serait bien de le faire ici à Hendaye, pas forcément de profiter du CBE et de s'approvisionner de Tarnos parce que je sais que eux, ils aimeraient et vont jusqu'à Bidart en ce moment. C'est un projet que nous on aimerait qui voir le jour. Iker, je pense que tu peux nous donner ton sentiment à ce sujet.

M. ELIZALDE : mon sentiment tu le connais puisqu'on a échangé dessus lors de la commission dont tu parles. Nous en avons également parlé au niveau du majoritaire. Ce qui est intéressant, c'est de pouvoir bénéficier de l'expérience du CBE qui, lui, a déjà créé cette structure. On ne partirait pas de zéro. Cette convention va nous permettre de réfléchir sur ce projet mais aussi sur d'autres projets qui pourraient avoir une vocation également pour répondre aux besoins du territoire. Sur l'approvisionnement, effectivement, eux ont un temps d'avance sur nous puisqu'ils viennent de créer une légumerie qui approvisionne le restaurant EOLE en produits locaux, c'est-à-dire en produits qui sont à 50 km alentours.

Effectivement, c'est un projet sur lequel nous allons commencer à travailler maintenant et auquel tout le monde est invité à participer. Ce qui est intéressant, c'est que nous allons disposer d'une ingénierie, d'une méthodologie, pour mettre autour de la table tous les acteurs nécessaires pour que ce projet collectif aboutisse. Tu l'as dit, là-bas, ils ont commencé en 2004 avec 8/9 emplois pour 900 repas/jour. Aujourd'hui, ils sont passés à 57 emplois, dont 14 en insertion, pour la fourniture de 5 000 ou 6 000 repas/jour. C'est un projet qui, je l'espère et nous l'espérons, je pense pouvoir parler au nom de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, verra le jour dans les années qui viennent sur Hendaye.

Mme POLA LAKE : je voudrais dire que dans la commission Agenda 21/Développement Durable, nous avons évoqué ce projet de restauration en régie municipale et évidemment nous y sommes favorables. Comme l'ont dit Pascal et Iker, c'est un projet qui nous tient à cœur. Nous travaillons aussi avec Nicole puisqu'il s'agit d'une restauration scolaire et que nous sommes très attachés à la notion de circuits courts.

M. BERRA : effectivement, on peut encourager tout ce que l'on peut faire pour l'accompagnement pour l'emploi et la création d'emploi. Ce que l'on peut regretter, une fois de plus, c'est qu'on le fasse ici, à Hendaye, dans son coin, puisqu'aujourd'hui on a l'EPCI Pays Basque et on pourrait faire des choses davantage avec le territoire, sachant que la SCIC INTERSTICES avait déjà des conventions, à l'époque, avec l'Agglomération Sud Pays Basque.

Aujourd'hui, il s'agit quand même d'un engagement de 60 000 € sur 3 ans avec les deux associations, donc c'est une somme. Dans le conventionnement, nous demandons une présence physique, c'est bien, et juste la présentation de bilans. J'aurais aimé quand même voir dans la convention que la subvention soit soumise à davantage de résultats chiffrés. Parce que, être présent, j'espère, c'est le minimum, et si la première année, il n'y a qu'un ou deux dossiers qui sont présentés et accompagnés, est-ce que ça vaut le coup pour 2 dossiers de régler 20 000 € ?

Dans la convention actuelle, à partir du moment où la SCIC INTERSTICES nous amènera un bilan, elle remplit le contrat.

M. ELIZALDE : par rapport à la première partie de ton intervention sur le fait qu'Hendaye travaille dans son coin, je précise que le Centre d'Appui va être sur Hendaye le relais du CBE en quelques sortes, et des représentants de la Communauté Pays Basque vont intégrer ce Centre d'Appui dans le collège "collectivités". Ce n'est donc pas quelque chose que l'on fait à part, et c'est en plus un sujet qui avait été discuté à l'époque avec Manuel DE LARA notamment, et on s'était mis d'accord sur le point qu'il fallait une action spécifique sur Hendaye, puisque c'est un territoire qui était un peu plus touché que les autres au niveau du chômage.

C'est une action effectivement spécifique sur Hendaye, mais qui a aussi vocation demain à ce que l'expérience que nous allons mener ici sur notre territoire s'étale sur l'ensemble du territoire Pays Basque puisqu'aujourd'hui, il n'y a pas de structure de ce type sur le territoire Pays Basque.

Ensuite, il faut savoir que depuis le mois de janvier, nous avons reçu 20 à 25 porteurs de projets, dont une partie sont déjà suivis par la SCIC INTERSTICES.

INTERSTICES sera sur Hendaye à partir du 1^{er} juin et on espère que sur l'année, ce sera un nombre important de personnes qui pourront bénéficier de ce service pour pouvoir créer leur activité en sachant, il est important de le préciser, que ce que permet la SCIC INTERSTICES, c'est à tout porteur de projet de tester l'activité pendant 3 ans au travers d'un contrat CAPE, lequel permet à ces personnes d'avoir un statut d'entrepreneur salarié. Ainsi, au bout des 3 ans, elles peuvent évaluer si leur activité peut être viable. Si ce n'est pas le cas, elles continuent à bénéficier de tous les droits sociaux.

M. POUYFAUCON : Iker, ce que je voudrais savoir en regardant l'énumération des partenaires (Pole Emploi, APSP, TEC GE COOP...) pourquoi je ne vois pas COCOBA dans la convention. Ce sont quand même des précurseurs, ils sont implantés sur Hendaye. Au niveau de la pépinière d'entreprise est-ce qu'on va vraiment s'appuyer sur eux ou cela va leur prendre un peu de leur activité ? Est-ce que COCOBA va passer à la trappe ?

M. ELIZALDE : rien ne va passer à la trappe. Je ne sais pas si les documents sur le Centre d'Appui ont été communiqués, mais vous précisez qu'il y aura 4 collèges (chefs d'entreprises, syndicats de salariés, collectivités et collège de tous les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire dont font partie COCOBA et d'autres.

Cet après-midi même, nous avons une réunion sur la rédaction des statuts. La représentante de COCOBA était présente et nous travaillons ensemble.

Je crois qu'il n'y a rien à mettre en opposition, tout est complémentaire. COCOBA est un espace de travail partagé. Là, ce dont il est question, c'est de l'accompagnement des porteurs de projets. Donc, tout est complémentaire.

M. LE MAIRE : dans cette délibération, il s'agit du volet institutionnel et non des partenaires privés.

M. POUYFAUCON : c'est parce qu'ils étaient cités et que je ne voyais pas COCOBA. Espérons que ça marchera. On veut une permanence physique à Hendaye. J'espère que cela ne fera pas plouf comme l'épicerie sociale et on le soutiendra.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORT DE Mme Isabelle POLA LAKE

063.2017 - RÉTROCESSION A LA COMMUNE D'UNE CONCESSION AU NOUVEAU CIMETIÈRE

Il est décidé d'accepter la rétrocession à la commune de la concession de Mme LONCA au nouveau cimetière, aux conditions habituelles.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORT DE M. Jean Michel ARRUABARRENA

064.2017 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - STADE HENDAYAIS

Il est décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 500 € au Stade Hendayais Rugby afin de participer aux frais générés par sa participation aux phases finales du championnat de France de Fédérale 2.

M. DESTRUHAUT : je ne sais pas si c'est le montant sollicité par l'association. On se rappelle ici que Jessica BERRA avait demandé une subvention qui avait été allouée en partie. C'est bien, on est tous content, ils montent en Fédérale 2, ils vont représenter la ville. Ils ont un budget prévisionnel à présenter prochainement pour faire face à la Fédérale 1. Est-ce que vous avez anticipé éventuellement le montant pour l'année prochaine, sachant qu'il leur faut 100 à 150 000 € entre sponsors et mairie. On est toujours pour aider les associations qui représentent la ville d'Hendaye.

M. ARRUABARRENA : oui, pour répondre à ta première question relative à la subvention exceptionnelle de 2 500 €, si tu veux les détails, je les ai sous les yeux :

- le premier déplacement à LEUCATE a généré des frais de l'ordre de 3 468 €
- le second à MAZAMET de l'ordre de 3 329 €
- et pour le troisième aux alentours de TOULOUSE, il faut envisager les mêmes coûts, ce qui totalisera une dépense avoisinant 10 000 €. On répond à hauteur du quart de la demande environ.

Pour répondre à la deuxième question, effectivement nous en sommes au stade de la réflexion avec le Président que nous allons rencontrer la semaine prochaine.

M. LE MAIRE : le 22 mai à 17 heures, nous allons discuter. Si vous avez des fonds de caisse, vous les portez, ce n'est pas interdit.

Cette subvention exceptionnelle a été demandée il y a quelques semaines et n'a rien à voir avec ce qui se passe aujourd'hui. La subvention éventuelle pour la montée sera soumise au Conseil Municipal bien sûr, en fonction des discussions que nous aurons eues avec le Président du Stade Hendayais.

M. ARRUABARRENA : en espérant bien sûr que la participation de la Commune soit bien plus faible en termes de pourcentage si jamais ils arrivent à être champions de France.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORTS DE Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON

065.2017 - RÉSIDENCE POTENIA - CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS SOCIAUX - PARTICIPATION COMMUNALE

La Commune financera à hauteur de 3 % du prix de revient de l'opération l'achat par HABITELEM de 14 logements sociaux rue Potenia. Cette participation communale s'élèvera à 55 634 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

066.2017 - LARRETXEA - TRAVAUX POUR TRANSFORMATION EN CENTRE DE RESSOURCES DU TERRITOIRE

Des travaux seront réalisés pour aménager la ferme Larrexta en centre de ressources du territoire en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable pour un coût de 119 000 € HT.

D'autre part, il convient de conforter la sécurité des cheminements près des falaises représentant un montant de 13 600 €.

Enfin, le remplacement de deux juments avec le matériel de sellerie et le changement de certains matériels d'entretien représentent un coût de 16 600 €.

M. BERRA : nous ne l'avions pas pointé lors du budget mais est-ce que c'est une priorité de procéder à tous ces travaux, qui sont assez conséquents ? Que l'on achète des tondeuses ou que l'on renouvelle les juments, d'accord, mais tout le reste est-il prioritaire comme travaux ?

M. LE MAIRE : cela a été une demande estimée comme prioritaire par le Conservatoire du Littoral. Sachant que l'appartement de fonction du gardien n'est plus habité depuis un an ou deux, les locaux sont inoccupés et ouverts au public.

Mme KEHRIG COTTENÇON : en fait, nous devons aussi nous conformer à la réglementation du travail par rapport aux gardes qui sont sur site, qui n'avaient pas des locaux adaptés.

Nous devons faire des vestiaires, réaliser des toilettes accessibles PMR. Tout cela rentre dans le même cadre, c'est-à-dire des salles de réunion, des locaux pour le personnel et des toilettes adaptées. Laisser ce bâtiment vide n'est pas forcément très opportun. On en profite pour faire tous ces travaux. C'est demande très appuyée de la part du Conservatoire pour les conditions de travail notamment des gardes qui sont sur place.

M. POUYFAUCON : je vois qu'on trouve beaucoup de locaux mais pas pour le gaztetxe en attendant, pour l'instant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

067.2017 - TRANSPORTS SCOLAIRES 2016-2017

M. le Maire est autorisé à signer une convention qui précise les modalités d'organisation, de fonctionnement et de financement des services scolaires, avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Mme KEHRIG COTTENÇON : cette délibération est pour moi l'occasion de faire un point sur le transport scolaire de l'année en cours (même si je ne suis plus l'Elue référente en termes de mobilités depuis la création de l'Agglomération Pays Basque, puisque vous savez que le Vice-Président sur toute l'Agglomération est désormais Claude OLIVE).

Nous avons inscrit pour cette année et transporté gratuitement 2 675 élèves sur notre territoire, vers les établissements scolaires.

Vous dire aussi que depuis le 15 mai, les inscriptions aux transports scolaires pour la rentrée de septembre 2017 sont désormais ouvertes sur le site www.hegobus.com et seront possibles jusqu'au 21 juillet inclus.

Vous pouvez également vous rendre à la permanence "inscriptions scolaires" qui se trouve au siège de la Société TRANSDEV URBAIN PAYS BASQUE, à Biriatoù, dans la Zone Maritxu au premier étage.

Enfin, pour compléter cette information, vous dire qu'il y a deux permanences qui seront assurées dans les établissements scolaires d'Hendaye :

- au collège St Vincent : le jeudi 1^{er} juin de 12 h30 à 14 h
- au collège Irandatx : le lundi 26 juin de 8 h 30 à 16 h 30.

Vous dire aussi que le réseau HEGOBUS vient de créer un Pass scolaire qui permet aux enfants de voyager en illimité sur les lignes du réseau, du lundi au dimanche, y compris pendant les vacances scolaires.

Pour de plus amples informations, vous pouvez aller sur le site www.hegobus.com

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19 h 30.

HENDAYE, le 18 mai 2017

*Le Maire,
Conseiller Départemental des Pyrénées Atlantiques,*



Kotte ECENARRO

*AFFICHE A LA PORTE
DE LA MAIRIE : le 18.05.2017*

*Le Maire,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques*

Kotte ECENARRO

